

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00450 et D08-01-18/B-00451  
**Propriétaire(s) :** Kenneth et Catherine Stewart  
**Emplacement :** 1973, (1945), chemin Aylwin, (5265), chemin Stonecrest  
**Quartier :** 5 - West-Carleton - March  
**Description officielle :** partie du lot 25, concession 12  
**Zonage :** RU  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en trois parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par la maison et les constructions accessoires existantes et les deux autres parcelles resteront vacantes aux fins d'aménagement futur.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété est illustrée sur un croquis joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00450	150 mètres	135 mètres	2 hectares	1945, chemin Aylwin (parcelle vacante)
B-00451	385 mètres	270 mètres	12,5 hectares	5265, chemin Stonecrest (parcelle vacante)

Le terrain qui sera conservé est illustré sur ledit croquis. Il aura une façade de 635 mètres sur le chemin Ferry et une de 550 mètres sur le chemin Aylwin. Sa profondeur sera de 560 mètres et sa superficie d'environ 33 hectares. Cette parcelle située au 1973, chemin Aylwin est occupée par la maison, les constructions accessoires et l'exploitation agricole existantes.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.